AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 19-11-71 236984

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : ~~24 numéros par an~~

ABONNEMENT ANNUEL

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ - 21, route de Seurre - 21 BEAUNE - Tél. 5.17 et 9.57

COTE-D'OR - DOUBS - HAUTE-SAONE - JURA - SAONE-&-LOIRE - TERRITOIRE DE BELFORT - YONNE - NIÈVRE

Régisseur de recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture - C. C. P. DIJON 3405.12 K

Imprimerie de la Station de "Bourgogne et Franche-Comté", Le Directeur-Gérant : L. BOUYX

Supplément n° 1 au Bulletin n° 134 - NOVEMBRE 1971 -

AUX ABONNES DU SERVICE DES AVERTISSEMENTS AGRICOLES DE BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTE - CAMPAGNE 1972

NE PAS TENIR COMPTE DE CET AVIS SI VOUS ETES ABONNE PAR UN ORGANISME TEL QUE MAISON DE PRODUITS, COOPERATIVES, etc... OU SI VOUS RECEVEZ GRATUITEMENT LES BULLETINS.

L'abonnement que vous avez souscrit au cours de l'année 1971 se termine le 31 Décembre prochain.

Afin de vous permettre de renouveler votre abonnement pour la prochaine campagne qui débutera le 1er Janvier 1972, je vous indique ci-dessous les tarifs en vigueur :

- Abonnement ordinaire .... 25 Francs
- Abonnement collectif :
  - 1°) à une même adresse........ 25 F. + 10 F. par série supplémentaire de bulletins
  - 2°) à plusieurs adresses...... 25 F. + 20 F. par adresse supplémentaire.
  - 3°) à plusieurs stations d'Avertissements.......... 25 F. + 20 F. par Station supplémentaire.

La documentation générale (revues, tracts...) dont peuvent bénéficier les abonnés, indépendamment du Bulletin Technique et de ses suppléments, ne fera l'objet, pour les abonnements collectifs que d'un seul service.

Les versements doivent être faits de préférence avant le : 31 Décembre 1971, au C.C.P. DIJON N° 3 405 12 K

Régisseur d'Avances et de Recettes
Direction Départementale de l'Agriculture de la Côte-d'Or
Cité Dampierre - 21 DIJON -

Les chèques bancaires seront rédigés également au nom du Régisseur d'Avances et de Recettes et envoyés à l'adresse ci-dessus.

Mentionner sur le talon :
- (Avertissements Agricoles)
- Nom, prénom et adresse complète de l'abonné
  - N° et nom de la rue
  - lieu dit ou Commune
  - N° du département - bureau de poste desservant.

Dernière note : Bulletin n° 134 de Novembre 1971

Les Ingénieurs chargés des Avertissements Agricoles :

J. PETIOT - M. TISSOT

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie
Chef de la Circonscription Phytosanitaire
de "Bourgogne et Franche-Comté"

G. VARLET

P359